

**Et si vous souscriviez
maintenant ?
C'est rapide et sécurisé !**

- 1** Rendez-vous sur le site yvon.eu
- 2** Choisissez la solution Yvon Assur' Etudiant
- 3** Cliquez sur « Souscrire »
- 4** Renseignez vos informations
- 5** Procédez au règlement
- 6** C'est fait ! Profitez de votre vie étudiante !



BESOIN D'UN PETIT CONSEIL ?

Que ce soit pour votre logement,
votre santé, votre stage à l'étranger...

Nous sommes là
pour vous prêter main forte !

Appelez-nous.

Nous vous répondons
du lundi au vendredi de 9h à 18h.
À tout de suite !

03 57 54 08 09
(n° non surtaxé)

www.yvon.eu

Yvon Mag'

« Une fois que vous n'en avez plus besoin,
hop dans la poubelle jaune »

GROUPE
vyv | Entrepreneur du
mieux-vivre



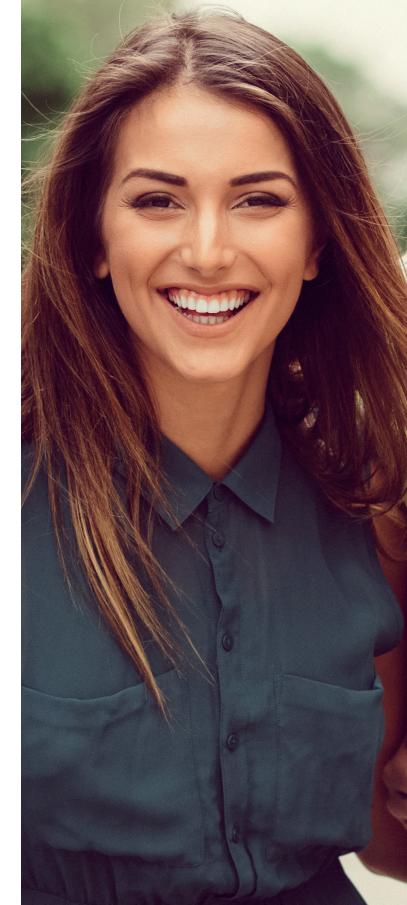
ALTIMA ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 26 965 400 Euros, entièrement libéré. Siège Social : 275 Rue du Stade - 79180 CHAURAY, SIREN : n° 431 942 838 - RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des Assurances.

MUTEX, Société anonyme au capital social de 37 302 300 €, n° LEI 969500QPFPSQ2NP5N926, régie par le Code des assurances et agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22 Dont le siège social est situé 140 avenue de la République- CS 30007 - 92327 Chatillon Cedex Immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 529 219 040.

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union d'assistance régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité, ayant son siège social 46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 VERTOU cedex, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 444 269 682.



UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**



Imprimé par Lorraine Graphic. Crédit photos : Gettyimages

**Vivez, étudiez,
profitez !**

7 assurances dans un
seul contrat
et 6 services
indispensables

18 €/an



Les assurances

- 1 Responsabilité Civile**
Obligatoire pour votre inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur. Vous êtes couvert en cas de dommages causés à autrui ou sur du matériel prêté par votre établissement.
- 2 Individuelle Accident**
Versement d'un capital en cas de décès accident ou d'invalidité accidentelle.
- 3 Perte / vol papiers, vélo et instrument de musique**
Pas de stress, vous êtes couvert.
- 4 Utilisation frauduleuse du téléphone portable**
Votre consommation supplémentaire est remboursée.
- 5 Garantie Examen**
En cas de maladie grave ou d'hospitalisation, versement d'un capital allant jusqu'à 6000 €.
- 6 Décès du financeur**
Une rente mensuelle de 350€/ mois pendant 48 mois vous permet de poursuivre vos études sereinement.
- 7 Indemnités journalières pour les apprentis et les alternants**
Bénéficiez d'une indemnité de 15€ par jour d'hospitalisation.

**Petit pépin
ou grosse galère,
Yvon est là !**

Les services :



Vie étudiante

Avec Yvon, un coach administratif répond à toutes vos questions.



Budget

Pour équilibrer vos finances et avoir l'esprit libre, un coach budget vous accompagne.



Vacances

Profitez de votre séjour, quoi qu'il arrive, Yvon est là !



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :

www.yvon.eu

